

**Consultation publique
Piétonnisation permanente de la rue Wellington**

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC
LES INITIATEURS DU DROIT D'INITIATIVE CITOYENNE

Date : mardi 26 novembre 2024
Heure : 13 h 30 – 15 h 00
Lieu : salle P123 Auditorium de Verdun

Étaient présents :

Des initiateurs

Chris Bitsakis. Initiateur
Victor Saint-Louis. Collaborateur

De l'Office de consultation publique de Montréal

Helen Finn, Présidente de la commission
Alejandro Angel, secrétaire-analyste
Bianka Bernier, consultante

1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre

La présidente, Helen Finn, ouvre la rencontre en souhaitant la bienvenue aux participants. Elle invite chacun à se présenter. Un ordre du jour est affiché à l'écran disponible dans la salle. Elle passe ensuite la parole au secrétaire-analyste pour rappeler aux participants les objectifs de la rencontre.

Ce dernier explique que la rencontre vise à présenter le cadre de la consultation publique ainsi qu'à aborder certaines questions procédurales pour que les initiateurs puissent préparer leurs interventions lors des moments clés de la consultation.

Par ailleurs, la mission et le rôle de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sont rappelés ainsi :

- **Mandat indépendant** : L'OCPM est un organisme indépendant qui réalise les mandats de consultation publique confiés par le conseil municipal ou le comité exécutif de la Ville de Montréal.

- **Neutralité des commissaires** : Ses commissaires ne sont ni des élus ni des employés municipaux et mènent les débats en toute neutralité.
- **Rôle consultatif** : Il est chargé de recueillir l'opinion des citoyens et des parties prenantes concernées. Une consultation publique de l'OCPM permet la compréhension en profondeur d'un projet et de ses enjeux. Elle donne une voix à la communauté, offre une tribune pour poser des questions et recueille les points de vue afin de préparer des recommandations spécifiques pour la décision publique.
- **Nature des recommandations** : Les recommandations émanant des consultations prennent aussi en compte les politiques, les lois et les règlements en vigueur.

2. Cadre de la consultation publique

Le secrétaire-analyste rappelle les principes du code de déontologie des commissaires ainsi que les paramètres du mandat confié à l'OCPM. Le code de déontologie qui encadre le travail des commissaires implique :

- Que les commissaires doivent agir de manière indépendante, être au service du public et respecter le devoir de réserve;
- Que toutes les communications doivent passer par l'entremise de l'analyste et que la rencontre fera l'objet d'un compte-rendu (non exhaustif) par souci de transparence;
- Le mandat reçu par l'OCPM est d'assurer la tenue d'une consultation publique visant à évaluer la demande de piétonnisation de la rue Wellington à l'année (entre la 6^e avenue et la rue Régina) déposée en vertu du droit d'initiative citoyenne.

Le secrétaire-analyste présente la démarche de la consultation et les grandes étapes prévues pour celle-ci.

Période d'information

22 janvier 2025 : Séance d'information et de questions-réponses

Cette consultation relève du droit d'initiative citoyenne prévue à la Charte montréalaise des droits et responsabilités. L'arrondissement de Verdun présentera l'état de la piétonnisation existante, lors d'une présentation d'un maximum de 20 minutes. Par la suite, les initiateurs présenteront leur vision sur la piétonnisation de la rue Wellington lors d'une présentation d'un maximum de 20 minutes. La soirée se déroulera à la mairie

de l'arrondissement. Elle sera webdiffusée pour ceux qui souhaitent l'écouter en direct et enregistrée pour une écoute en différé.

À partir du 7 décembre 2024 : Questionnaire en ligne et interceptions

Les citoyens peuvent répondre à un questionnaire en ligne – sur le site web de la consultation – ou avec l'assistance d'intercepteurs mandatés par l'OCPM à différents moments et endroits. Ce questionnaire permettra à tous les citoyens, même ceux qui ne peuvent assister aux rencontres en personne, de partager leurs points de vue sur la piétonnisation permanente de la rue Wellington.

28 janvier 2025 : Atelier participatif et kiosque d'information

L'atelier participatif vise à valoriser la diversité des modes d'expression, à encourager la prise de parole du plus grand nombre et à se questionner sur les conditions qui rendraient la piétonnisation à l'année de la rue Wellington acceptable. Il est proposé de créer des stations entre lesquelles les participants peuvent se promener. Le kiosque vise à offrir l'information nécessaire aux personnes qui n'ont pas été en mesure d'assister à la séance d'information et de questions-réponses, mais qui souhaitent se joindre à l'atelier participatif.

4 février 2025 : Café-rencontre avec les commerçants

L'objectif de ce café-rencontre est de mieux connaître le point de vue des commerçants actifs sur la rue Wellington quant aux enjeux de la consultation, particulièrement en ce qui concerne l'impact des changements proposés et leurs impacts sur la vie économique et les questions liées. Il s'agit d'une rencontre sur invitation.

Début février 2025 : Café-rencontre avec les organismes communautaires

L'objectif de ce café-rencontre est de recueillir les perspectives des organismes du quartier sur la piétonnisation permanente de la rue Wellington, d'explorer les enjeux sociaux, environnementaux et organisationnels de ce projet et de solliciter leur collaboration pour joindre des groupes traditionnellement plus éloignés des espaces de consultations formels. Les dates restent à confirmer.

Les citoyens et les parties prenantes pourront soumettre leurs opinions sous forme de mémoires écrits, d'opinions orales ou par voie électronique.

À partir du 11 février 2025 : Séances d’audition des opinions devant la commission

La date limite pour s’y inscrire est le 7 février. D’autres dates peuvent s’ajouter en fonction des inscriptions.

Période de rédaction

Finalement, la commission procédera à l’analyse des informations et des opinions reçues. Ces éléments alimenteront la rédaction du rapport final, qui contiendra des recommandations pour les décideurs publics.

3. Questions et enjeux

Une discussion sur l’origine de l’idée de piétonniser la rue Wellington à l’année a permis de rappeler que des rues piétonnes permanentes existent déjà au Canada, notamment à Montréal et Ottawa. Les initiateurs soulignent que l’idée au centre de leur initiative est celle de créer un espace où les gens du quartier puissent se rencontrer et partager. Ils pensent que l’arrondissement de Verdun pourrait bénéficier d’un tel espace et que la piétonnisation, telle qu’elle est faite pendant la période estivale, constitue un exemple de ce type d’espace voulu. Bien que l’activité commerciale de la rue Wellington soit considérable, il est aussi important de se rappeler que cette vocation n’est pas la seule, puisque d’autres activités (notamment l’habitation) y coexistent.

En plus, les initiateurs ont souligné que les enjeux d’équité sociale sont au cœur de leurs préoccupations. Ils ont souligné la place que la société accorde à l’usage de la voiture personnelle qui contraste avec les autres types de mobilités plus axés sur une réduction des impacts environnementaux (le transport collectif) ou encore sur un style de vie plus sain (mobilité active).

Pour donner suite à la question posée par la commission sur le type d’activités qui seraient envisagées lors d’une piétonnisation à l’année de la rue Wellington, les initiateurs mentionnent des activités comme le marché d’Halloween ou encore la Cabane Panache qui a lieu entre la fin de l’hiver et le printemps. Ils se disent conscients que la piétonnisation comporte certains coûts, surtout ceux liés à l’animation lors de la piétonnisation estivale. Par conséquent, ils sont ouverts au fait que la piétonnisation permanente puisse se faire aussi graduellement. Ils ont également mentionné que, dans d’autres villes ailleurs dans le monde, les rues piétonnes ne nécessitent pas toujours une animation continue pour être attrayantes, le mobilier urbain jouant un rôle clé dans l’expérience des usagers.

Des clarifications sont apportées sur les démarches préalables à la présente consultation.

4. Varia

Aucun sujet additionnel n'a été soulevé.